



UNIONE EUROPEA

FONDI  
STRUTTURALI  
EUROPEI

pon  
2014-2020



MIUR

Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca  
Dipartimento per la Programmazione  
Direzione Generale per interventi in materia di edilizia  
scolastica, per la gestione dei fondi strutturali per  
l'istruzione e per l'innovazione digitale  
Ufficio IV

PER LA SCUOLA - COMPETENZE E AMBIENTI PER L'APPRENDIMENTO (FSE-FESR)



Ministero dell'Istruzione dell'Università e della Ricerca

DIREZIONE DIDATTICA QUINTO CIRCOLO

Via Manfredi, 40 – PIACENZA Tel.

0523/458285/462913 Fax 0523/716068

e-mail [pcee005008@istruzione.it](mailto:pcee005008@istruzione.it) sito: [www.quintocircolopc.edu.it](http://www.quintocircolopc.edu.it)

FRANCESE

## Indications pour les parents

1. Vérifiez si votre enfant présente des signes de maladie. S'il a une température supérieure à 37,5° il ne peut pas venir à l'école.
2. Assurez-vous que votre enfant n'a pas mal à la gorge, toux, nausées, vomissements, diarrhée, douleurs musculaires. S'il n'est pas en bonne santé, il ne peut pas aller à l'école.
3. S'il a été en contact avec un cas COVID, il ne peut pas aller à l'école. Suivre les indications de la santé sur la façon de procéder.
4. Toujours informer l'école des personnes à contacter si l'enfant ne se sent pas bien : prénoms, nom, téléphones fixes et mobiles, lieux de travail, prénoms et nom et numéro de téléphone du pédiatre.
5. Expliquer à l'enfant les précautions à prendre à l'école :
  - Laver et désinfecter les mains fréquemment
  - Porter le masque lorsque vous vous déplacez du banc
  - Éviter de boire dans les robinets des toilettes
    - Éviter de partager des objets personnels avec d'autres enfants : bouteilles d'eau, matériel scolaire, livres, cahiers... À cet égard, chaque enfant doit recevoir sa propre bouteille avec une étiquette autocollante portant son nom.
6. Parler à l'enfant des règles que l'école s'est donné en ce qui concerne le moment de jeu libre, l'éducation physique, la cantine et l'inviter au respect scrupuleux.

7. Fournir dans le sac à dos un masque de rechange fermé dans un conteniteur
8. Expliquer à l'enfant quand il doit porter le masque et comment il doit le faire (couvrir le nez et la bouche).
9. Dans le cas de masques en tissu, faire en sorte qu'ils soient reconnaissables.
10. Fournir à l'enfant un conteniteur étiqueté dans lequel ranger son masque.
11. Entraîner l'enfant à porter et à enlever le masque en ne touchant que les lacets.
12. Expliquer à l'enfant qu'il peut y avoir dans la classe des camarades qui ne peuvent pas porter le masque et l'aider à comprendre les raisons.
13. Faire comprendre aux enfants l'importance et la valeur de l'espacement.
14. Participer aux réunions, même à distance, organisées par l'école, pour être informés des décisions prises, exprimer des demandes et des doutes éventuels. Partager les informations reçues de l'école avec ses enfants.
15. Aider les enfants à traiter d'éventuels désagréments ; dans le cas où des comportements incorrects seraient signalés par d'autres élèves, se confronter aux enseignants et à la Directrice scolaire.

Pour aider les enfants à comprendre la valeur des règles, l'école consacrera un espace spécifique sur le site, contenant des liens vers des vidéos, des images et des documents simples adaptés à la tranche d'âge de nos élèves.

## **Les Elèves avec des handicaps**

1. Vérifiez auprès du neuropsychiatre et du médecin traitant si l'état de l'enfant est particulièrement complexe par rapport au risque COVID. Dans le cas où il doit être secouru à l'école, il est nécessaire que le médecin traitant prévoie des indications à communiquer à l'école et au 118 pour que chacun sache comment intervenir.
2. Au cas où votre enfant ne pourrait pas porter de masque ou de visière, il est important de le préparer au fait que les gens à côté de lui les utiliseront, en essayant de faire comprendre les motivations.
3. En cas d'affaiblissement des défenses immunitaires qui ne permettent pas à l'enfant de rester à l'école en présence d'un risque accru de contamination, demander au soignant une certification spéciale à présenter à l'école de manière à activer des parcours de didactique intégrée ou d'instruction à domicile.

## Usages des dispositifs de protection individuelles

- *“Les étudiants souffrant de handicaps non compatibles avec une utilisation continue ne sont pas soumis à l’obligation d’utiliser un masque”*. Évaluer soigneusement avec votre médecin si votre enfant est dans la condition d’incompatibilité d’utilisation objective. Si compatible, il est en effet important de lui apprendre l’usage du masque, afin de protéger sa sécurité.
- Si l’enfant ne peut pas utiliser ni masques, ni visière transparente, il est nécessaire de le préparer au fait que les personnes autour de lui : enseignants et éducateurs les utiliseront. Le personnel de l’école doit être protégé de la contagion comme tout travailleur.
- Si l’enfant est sourd et lit sur les lèvres, il est bon de demander à l’école de lui fournir, ainsi qu’à la classe, les visières transparentes plutôt que les masques.